



Déclaration de Prestations

No.: 07/4L20-4Y20

Versión: 02-24

- Tuiles à emboîtement en terre cuite:
Cazorla, Cobert Meridional, Telhasol 10, Piemontesa, Duna, S10, S12, Galleane 12, Marsella Collado, Klinker K2, Klinker Meridional, Klinker Virtus, Klinker Hydra, Lógica Plana/Emotions, Tuiles canal de 40x15 rouge et marron, 40x17 rouge, 45x21 rouge, 50x21 rouge
- Pièces auxiliaires en terre cuite:
Rive individuelle droite et gauche, Demi tuile, Tuile double, Tuile de ventilation, Tuile à douille, Faîtière/Arêtier, Rive angulaire, About d'Arêtier, Rencontre 3 et 4 directions, Closoir, Pinacle, Lanterne Cheminée, stop moineau

1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU TYPE DE PRODUIT

07/4L20-4Y20

2. USAGE PRÉVU

Matériaux destinés à la couverture des toitures en pente ou au bardage des bâtiments.

3. FABRICANT, et, le cas échéant, REPRÉSENTANT AUTORISÉ

BMI ROOFING SYSTEMS, S.L.U.
Ctra. Villaluenga-Cobeja, Km 3.5
45520 Villaluenga de la Sagra (Toledo) - Espagne
Représentant autorisé: N/A

4. SYSTÈME D'ÉVALUATION ET VÉRIFICATION DE LA CONSTANCE DES PRESTATIONS

SYSTÈME N° 4

5. NORME HARMONISÉE ou ETA

EN 1304:2005

6. ORGANISME NOTIFIÉ

N/A

7. PRESTATIONS DÉCLARÉES

Caractéristiques essentielles	Prestations	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique à la rupture par flexion	Passe	EN 1304:2005
Comportement au feu extérieur*	Broof	
Réaction au feu**	Clase A1	
Impermeabilité	Passe Catégorie 1 Méthode Essai 2	
Dimensions et tolérances dimensionnelles	Passe	
Durabilité	Niveau 1 (150 cycles)	


NPD: Aucune prestation déterminée

*conformément à la Décision de la Commission 2000/553/EC

**conformément à la Décision de la Commission 96/603/EC

Signé par et au nom du fabricant par:

Mme. Chus BARROSO - D. Général

DocuSigned by:


À Villaluenga de la Sagra 97A54F0338C2402...

Le 03/10/2024

Les prestations du produit identifié dans les points 1 et 2 sont conformes à l'ensemble des prestations déclarées dans le point 7. La présente déclaration s'émette, en conformité avec le Règlement (EU) N° 305/2011, sous l'unique responsabilité du fabricant identifié dans le point 3.